

Restaurer les herbages avec Life Coteaux gascons (réunion à Saint-Pierre-d'Aubézies)

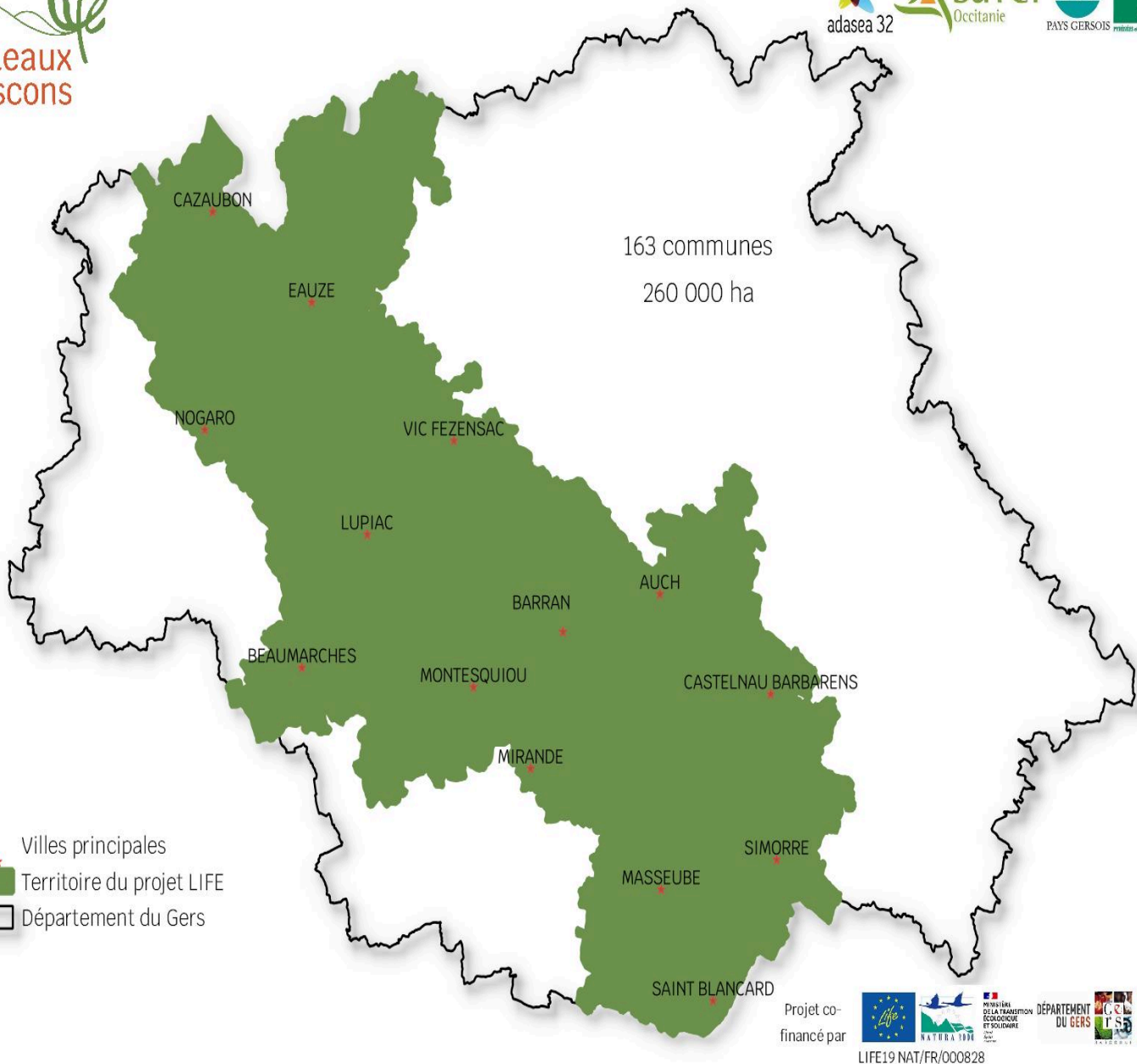
Un périmètre de prairies préservées avec l'Adasea 32



Restaurer les herbages avec Life Coteaux gascons (réunion à Saint-Pierre-d'Aubézies)

L'Adasea 32 (1) lance l'exécution d'un projet sur lequel elle a travaillé pendant trois ans, qui a été primé et financé par des fonds européens. Ce projet, un des rares à avoir été retenu, a pour dénomination Life Coteaux gascons (2). Son objectif, en liaison avec la Safer, Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) et Le Conservatoire botanique national est de :

Travailler pendant 5 ans à préserver les milieux ouverts agro-pastoraux (MOAP) sur un territoire de 163 commune (voir carte et liste des communes ci-dessous). Autrement dit : préserver et/ou restaurer les prairies pour préserver la biodiversité dont elles sont le milieu de prédilection. Et, partant, l'élevage, notamment sur les terrains pentus et parfois peu propres à la culture des coteaux gascons.



Le périmètre d'intervention de "Life Coteaux gascons" (document Adasea 32)

Des conséquences découleront de la réalisation de cet objectif :

- la pérennisation de l'élevage,
- la transmission des exploitations,
- plus de résilience au changement climatique.

Réunion à Saint-Pierre-d'Aubézies

23 réunions locales ont lieu pendant les mois de juin et de juillet 2021 avec les éleveurs et les élus locaux : « au plus près du terrain », pour préparer les actions à mener. Le Journal du Gers a assisté à la réunion du 17 juin à Saint-Pierre-d'Aubézies, qui réunissait des éleveurs de cette commune et de Castelnavet, en présence de leurs maires et de la maire de Peyrusse-Vieille.

Constatations et état des lieux

Entre 1988 et 2010, 50 % des surfaces en herbe ont disparu dans le Gers. Or, 90 % des espèces végétales protégées sont attachées aux MOAP. Celles-ci sont donc riches en espèces rares et en danger, mais rendent des services : elles stockent le CO2 favorisent la pollinisation et la gestion des eaux de ruissellement.

Selon l'Adasea, un paysage en mosaïque de cultures fait baisser de 40 % la biodiversité, mais les grandes cultures le font de 70 %. Il s'agit donc de lutter contre l'uniformisation croissante des paysages, mauvaise pour la biodiversité.

Entre 2010 et 2019, il y a eu 770 éleveurs et 16 210 reproductrices de moins. On note des difficultés liées à la cession et à la reprise des exploitations et la faiblesse comparative de certaines aides aux prairies par rapport à celles destinées aux cultures. Ce qui incite certains éleveurs à mettre leurs prairies en culture.

Actions prévues et budget

Il y a 3,5 millions d'euros pour 5 ans dans le budget du projet, dont 1,9 million sont prévus pour des travaux et des aides aux agriculteurs. Les travaux porteront sur 2 500 ha de MOAP :

cartographie écologique et foncière des milieux,

réouverture de parcelles en friche,

implantation de prairies naturelles.

Un effort de communication portera sur l'importance de l'élevage dans la préservation des paysages, liées à l'attractivité du territoire.

Un accompagnement technique sera effectué :

en mettant en place clôtures et points d'eau pour une gestion durable des MOAP,

en accompagnant d'éventuelles restructurations des parcelles,

en aidant les éleveurs à réfléchir sur la gestion des MOAP.

Calendrier des opérations

Voici le calendrier :

janvier 2021 jusqu'au printemps 2025 : mise en réseau avec les autres projets du territoire,

janvier à septembre 2021 : cartographie écologique et foncière ; état des lieux de la biodiversité ; mise en place d'un plan de communication,

septembre 2021 à septembre 2025 : création d'outils de sensibilisation (lettre d'information, événements et animations grand public, vidéos et jeux, livret et sentier pédagogique),

juin à décembre 2021 : recueil des besoins et enjeux locaux,

janvier 2022 jusqu'au printemps 2025, s'échelonnent : réouverture de parcelles en friche, implantation de prairies naturelles, acquisition et mise en place d'équipements,

janvier 2022 au printemps 2025 : accompagnement technique et accompagnement foncier,

printemps 2023 jusqu'au printemps 2025 : réflexion collective et mise en place d'outils (ateliers communs, conventions avec les collectivités pour le foncier, création d'associations foncières pastorales ; travail avec les élus,

printemps 2025 : suivi de la biodiversité.

Conclusion

À Saint-Pierre-d'Aubézies, la réunion s'est conclue par une discussion animée avec les éleveurs présents, jusque assez tard dans la soirée. L'exposé du projet par Aurélie Belbèze aux personnes présentes, a été accueilli avec satisfaction. Celle-ci a néanmoins reconnu que le projet n'était pas parfait et que le périmètre du territoire retenu pouvait parfois comprendre des communes sans MOAP, mais que c'était le lot d'un périmètre.

N.B. - La photo du haut de page a été communiquée par l'Adasea 32.

CODE INSEE	COMMUNE	CODE INSEE	COMMUNE	CODE INSEE	COMMUNE
32001	AIGNAN	32153	HALLIES	32299	NOULENS
32009	AMBOUS ET CAU	32186	IGRAC HESAILLES	32300	ORDESAN
32010	ARROUEDE	32159	ISLE DE NOE	32301	ORDAN LABROQUE
32013	AUCH	32164	JULIAC	32302	ORNEZAN
32015	ALIAN MOURAUDE	32169	LABATHE	32303	PALLANNE
32468	AUSSOS	32172	LABEIAN	32304	PANASSAC
32019	AUTERIVE	32174	LADÈVEZE RIVIERE	32305	PANJAS
32022	AVIRON BERGELLE	32175	LADÈVEZE VILLE	32307	PAIE
32025	AZIEU	32177	LAGARDE HACHAN	32309	PELLEFQUE
32029	BARRAN	32180	LAGRAUET DU GERS	32312	PESAN
32030	BARS	32183	LANTHE	32315	PEYRUSSE GRANDE
32031	BASCOUS	32185	LALANNE ARQUE	32317	PEYRUSSE VIEILLE
32032	BASSOUES	32186	LAMAGUIERE	32327	POLY LOUBRIN
32033	BEGAN	32187	LAMAZIE	32326	POULIERON
32036	BEAUMARCHES	32190	LANNEPAX	32332	PREMERON
32041	BELLEGARDE	32193	LAREE	32338	RAMOUZENS
32043	BELMONT	32198	LARTIGUE	32340	REANS
32048	BETCAVE AGUIN	32200	LASSERAN	32343	RIGLEPEU
32049	BETOUS	32201	LASSELIE PROPRE	32346	ROQUEBRUNE
32053	BEZACS MAON	32205	LAVENAT	32354	SARAZAN
32054	BIRAN	32207	LEBOULIN	32360	SANT ABAILLES
32060	BOUCACHERES	32211	LIÈS D'ARMAGNAC	32361	SANT ARROMAN
32061	BOULAU	32214	LOUBEDAT	32362	SANT AUNX LENOIRS
32062	BOURBOUILLAN	32215	LOUBERSAN	32365	SANT BLANCARD
32064	BRETAGNE D'ARMAGNAC	32216	LOURTES MONBILIN	32367	SANT CHRISTAUD
32065	BROULH MONBERT	32217	LOUSUTGES	32374	SANT ELIX D'ASTARAC
32067	CABAS LOUMASSES	32218	LOUSSOUS DEBAT	32381	SANT JEAN LE COMTAL
32071	CAILLIET	32219	LUPIN	32382	SANT JEAN POUTIGE
32072	CALLIAN	32227	MANCIET	32394	SANT MEDARD
32073	CAMPAGNE D'ARMAGNAC	32228	MAMENT MONTANE	32403	SANT PIERRE D'AUBÉZIES
32076	CASTELNAU BARBERENS	32235	MARQUELET MAYRES	32399	SANT CHRISTE D'ARMAGNAC
32077	CASTELNAU D'ANGLES	32236	MARGUESTAU	32408	SALLES D'ARMAGNAC
32079	CASTELNAU D'ALZAN LABERPRE	32240	MASCARAS	32409	SAMAZAN
32081	CASTELNAU	32242	MASSEUBE	32411	SARSON
32088	CASTILLON DEBATS	32246	MALPAS	32412	SARAMON
32094	CAUPÈNE D'ARMAGNAC	32250	MELIHAN	32413	SARCOUS
32095	CAZANON	32254	MIRAMONT D'ASTARAC	32422	SETEBRAC ET FLOURES
32097	CAZAUX D'ANGLES	32256	MIRANDE	32423	SEAILLES
32100	CAZENOUX	32257	MIRANDES	32426	SESSAN
32103	CHÉLAN	32260	MONBARROUN	32428	SEMERES CACHAN
32104	CLERMONT POUQUILLIES	32264	MONCLAR	32430	SERE
32109	COUDOUHE MONDEBAT	32265	MONCLAR SUR LOISE	32433	SIMONNE
32111	COURTIES	32266	MONCORNIEU GRAZAN	32434	SON
32113	CRAVENÈRES	32267	MONFERRAN PLAVES	32438	TACHOÏRES
32115	DÉMU	32270	MONJOSY	32445	TÊTE GRADOUX
32118	DURBAN	32272	MONLAUR BERNET	32447	TIRENT PONTÉAC
32119	EANGÈ	32273	MONNEZUN	32450	TOURDUN
32122	EKLASLAN LABATIDE	32280	MONT D'ASTARAC	32451	TOURNAI
32125	ESPAS	32279	MONTAULT LES CHENEAUX	32454	TRAVÈRESÈRES
32127	ESTANG	32282	MONTGOUT	32456	TUDELLE
32128	ESTRAY	32285	MONTGUSQUOU	32458	UNOISSE
32130	FAGET ABBATIAL	32287	MONTIES	32462	VIC FEZENÇAC
32133	FOURCES	32290	MONTREAL	32465	VILLEFRANCHE
32141	GAILLAN	32293	MOUCHES		
32144	GAZAX ET BACCARISSE	32296	NOGARO		



Prairie de la région Castelnavet - Saint-Pierre-d'Aubézies



Prairie de la région Castelnavet - Saint-Pierre-d'Aubézies

DR3 Adasea liste_163_communes.jpg



Prairie de la région Castelnave - Saint-Pierre-d'Aubézies



Prairie de la région Castelnave - Saint-Pierre-d'Aubézies



Prairie de la région Castelnave - Saint-Pierre-d'Aubézies